



Assemblée générale

Distr. générale
19 février 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Budget-programme pour l'exercice
biennal 2016-2017**

**Prévisions révisées concernant le rapport
du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies : application
des recommandations du Groupe indépendant
de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix »**

**Chapitres 3 (Affaires politiques), 29D
(Bureau des services centraux d'appui)
et 36 (Contributions du personnel)**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite au rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682). Il contient les prévisions budgétaires révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, à hauteur d'un montant net de 11 608 200 dollars (montant brut : 12 640 200 dollars).

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (2 mars 2016).



I. Introduction

1. En octobre 2014, le Secrétaire général a chargé le Groupe indépendant de haut niveau d'étudier les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour parvenir à une évaluation globale de ces opérations aujourd'hui et déterminer comment elles peuvent être rendues plus efficaces, efficientes et réactives dans un monde en évolution constante. Les recommandations du Groupe figurent dans son rapport (A/70/95-S/2015/446).

2. En septembre 2015, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682), a présenté un ensemble de recommandations concernant notamment la nécessité de renforcer considérablement les capacités de prévention des conflits et de médiation.

3. Dans sa résolution 70/6, l'Assemblée générale a décidé que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Quatrième Commission, la Cinquième Commission et d'autres organes compétents examineraient plus avant, au cours de sa soixante-dixième session, les recommandations découlant de l'initiative du Secrétaire général qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs, conformément aux procédures établies. Par la suite, dans sa résolution 70/247, elle a invité le Secrétaire général à envisager de présenter dans les futurs projets de budget des propositions visant à renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation.

4. Le présent rapport concerne les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 3 (Affaires politiques), afin de revitaliser les compétences essentielles de l'ONU en matière de prévention des conflits et de médiation, et au titre des chapitres 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel). Ces propositions ont pour objectif premier de rendre le Département des affaires politiques plus efficace et plus à même de mener des interventions rapides en matière de prévention des conflits et de médiation, ce qui lui permettrait de mieux appuyer les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales dans leurs activités de prévention des conflits et de médiation.

II. Renforcement des capacités de prévention des conflits et de médiation

5. Dans son rapport (A/70/95-S/2015/446), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a demandé instamment que les activités de prévention des conflits et de médiation soient ramenées au premier plan. Il a fait remarquer qu'éviter la guerre devrait être au cœur des actions et des investissements effectués aux niveaux national, régional et international. Il a appelé la communauté internationale à investir considérablement dans ce domaine, ce qui permettrait d'éviter d'investir beaucoup plus lourdement dans les activités de secours après la perte de milliers, voire de centaines de milliers de vies, et d'engloutir des milliards de dollars dans la guerre.

6. Plus précisément, le Groupe a noté que les fonctions essentielles d'appui à la prévention et à la médiation au sein du Secrétariat continuaient d'être entièrement financées par les contributions volontaires et ne disposaient donc pas d'un financement prévisible. Il a souligné en particulier qu'environ 30 % des ressources du Département des affaires politiques proviennent de contributions extrabudgétaires, alors même qu'elles financent des fonctions essentielles de l'Organisation pour l'appui à la prévention des conflits et à la médiation. Le Groupe a donc recommandé une forte augmentation et une meilleure prévisibilité des ressources allouées au titre du budget ordinaire aux capacités fondamentales du Secrétariat en matière de prévention et de médiation, telles que le suivi et l'analyse, ainsi que l'appui aux missions de bons offices du Secrétaire général et à la médiation.

7. Le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de la paix des Nations Unies fait écho à ce qui précède et propose un plan d'action qui s'articule autour de trois piliers : un nouvel élan donné à la prévention et à la médiation; des partenariats plus solides entre acteurs régionaux et mondiaux; et la recherche de nouveaux moyens de préparer et de conduire des opérations de paix des Nations Unies afin de les rendre plus rapides, plus réactives et plus responsables vis-à-vis des besoins des pays et des personnes en situation de conflit. L'Organisation ne peut intervenir face au nombre et à l'ampleur des crises actuelles en se fondant uniquement sur les outils de gestion des conflits. Il est donc temps d'honorer son engagement de prévention, qui est sa fonction centrale.

8. Cette recommandation fait également écho aux appels lancés depuis de nombreuses années par les États Membres à l'Organisation afin qu'elle s'attaque aux causes profondes des conflits et s'emploie à prévenir leur apparition. Par exemple, lorsqu'elle a cherché à renforcer le Département des affaires politiques en 2009, l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/261, a souligné qu'il était plus rentable de renforcer l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à prévenir et régler les conflits que de devoir faire face aux coûts et conséquences des conflits armés. Le rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies fournit un certain nombre de mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

9. Dans le rapport, le Secrétaire général a expressément recommandé de renforcer une vaste gamme d'outils, notamment les émissaires, les bureaux régionaux, les capacités permanentes au Siège en matière de bons offices, les experts en médiation et le soutien apporté aux équipes de pays des Nations Unies. Il souscrit pleinement à l'appel du Groupe en faveur d'une forte augmentation et d'une meilleure prévisibilité des ressources allouées au titre du budget ordinaire aux capacités fondamentales du Secrétariat en matière de prévention et de médiation. Le présent rapport donne un aperçu détaillé des nouvelles capacités fondamentales qu'il est proposé de financer au titre du budget ordinaire.

Autres initiatives destinées à revitaliser le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits et de médiation

10. La recommandation tendant à revitaliser les capacités fondamentales du Secrétariat en matière de prévention des conflits et la médiation s'inscrit dans le cadre d'un plus vaste ensemble de mesures présentées dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que des initiatives de réforme que le Secrétaire général a lancées tout

au long de son mandat en vue de renforcer la capacité de l'Organisation de prévenir les conflits. Le Secrétariat, et le Département des affaires politiques en particulier, met déjà en œuvre un certain nombre de recommandations importantes à cet égard et fait des progrès considérables dans sa collaboration avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les organismes du système des Nations Unies dans son ensemble, afin de faire en sorte que la prévention demeure à l'avenir une priorité collective majeure.

11. Concrètement, ce travail de mise en application des recommandations du Groupe s'est axé sur un certain nombre de domaines. Il vise à faire en sorte que le Secrétariat soit en mesure de fournir au Conseil de sécurité, et à d'autres organes intergouvernementaux selon que de besoin, des informations dès les premières phases des crises ainsi que des options stratégiques sur la façon dont l'ONU peut mettre à disposition son large éventail de mécanismes de prévention des conflits et de rétablissement de la paix afin d'appuyer les États Membres. Des mesures sont prises afin d'améliorer la structure et le contenu des rapports du Secrétaire général au Conseil, afin qu'ils soient plus stratégiques et qu'ils comprennent une évaluation périodique des événements politiques pertinents. Des efforts ont également été déployés pour renforcer le soutien apporté aux équipes de pays des Nations Unies dans leurs initiatives de prévention des conflits. En outre, le Département des affaires politiques a collaboré étroitement avec les membres du Conseil de sécurité en vue d'améliorer les moyens de mettre en commun des informations et des analyses politiques, des discussions officielles du Conseil aux interactions informelles. Le Département a également tenu régulièrement des réunions d'information à l'intention de l'Assemblée générale et des groupements d'États Membres.

12. En collaboration avec la structure de planification et d'analyse récemment établie au sein du Cabinet du Secrétaire général et d'autres entités, le Département s'emploie à améliorer les pratiques dans ces deux domaines, comme il est recommandé dans le rapport du Secrétaire général. Cela est essentiel non seulement pour les opérations de paix déployées après la signature d'accords de paix, mais aussi pour des actions préventives. Parallèlement, le Département a entrepris d'actualiser ses outils d'analyse politique, tant au Siège que sur le terrain, grâce aux dernières techniques d'analyse, et d'y intégrer toutes les dimensions concernant les besoins de l'ONU en matière d'alerte rapide, de prévention et de rétablissement de la paix.

13. Le Département coopère étroitement avec l'Union africaine en vue de finaliser le cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui vise notamment à renforcer le partenariat ONU-Union africaine à tous les stades du conflit, en mettant davantage l'accent sur la prévention, la primauté des solutions politiques ainsi que le renforcement des capacités des deux organisations de mettre en commun les analyses et les travaux effectués au niveau régional. En sa qualité de chef de file du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, le Département œuvre également de concert avec un éventail de partenaires régionaux afin de déterminer la façon dont les initiatives de prévention communes peuvent être améliorées, du déploiement de missions conjointes aux réunions périodiques entre homologues permettant de détecter les crises potentielles.

14. Le Département joue un rôle crucial au niveau interne dans le renforcement des stratégies communes du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Lors de la dernière session du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, tenue en novembre 2015, le Département a dirigé un débat sur une action collective du système des Nations Unies visant à donner un nouvel élan aux activités communes de prévention et de consolidation de la paix. Pour y donner suite, une déclaration, dans laquelle les acteurs du système s'engagent à redoubler d'efforts pour collaborer en vue d'appuyer la prévention, la consolidation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sera présentée pour adoption par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2016.

15. Les diverses activités et recommandations mises en avant dans le rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies ne sont pas des mesures isolées. Au contraire, elles font partie intégrante d'un plan visant à rendre l'Organisation des Nations Unies plus opérationnelle et plus axée sur la prévention. En particulier, elles s'appuient sur des efforts de longue haleine et sur les initiatives de réforme entreprises au cours de la décennie écoulée en vue de renforcer le Département et de rendre l'Organisation plus apte à respecter son engagement en faveur de la prévention.

16. La création en 2006 du Groupe de l'appui à la médiation a permis au Département d'acquérir une expertise des dimensions politiques et techniques essentielles des processus de paix et de se doter de capacités d'intervention rapide qui peuvent traduire cette expertise en mesures concrètes pour la prévention. Cela a donné rapidement une bien meilleure visibilité à la médiation au niveau international et a fait de l'Organisation le chef de file de l'action visant à renforcer les capacités internationales dans ce domaine. Aujourd'hui, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques, l'ONU apporte un appui systématique aux États Membres pour les aider à mettre au point leurs propres capacités en matière de prévention des conflits et de médiation, ce qui à terme renforcera leur résilience face aux risques de conflit.

17. De même, le Département coopère avec plus d'une vingtaine d'organisations régionales et sous-régionales afin de les aider à renforcer leurs propres capacités en matière de prévention et de médiation. Ces partenariats ont également donné à l'ONU un plus grand accès aux dynamiques locales, dont elle a acquis une meilleure connaissance, et peuvent être mis à profit de sorte que l'alerte rapide se traduise de façon plus efficace et plus cohérente en intervention rapide. Outre les plus de 100 déploiements effectués dans le cadre d'une médiation en 2015, le Département, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fournit aujourd'hui un appui technique à plus de 40 coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies, qui travaillent aux côtés des États Membres à renforcer les capacités nationales de prévention des conflits et de médiation.

18. En fin de compte, ces initiatives ont permis au Département d'appuyer plus efficacement les travaux des émissaires et des représentants de l'ONU ainsi que des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales. Le ferme soutien interrégional apporté par le Groupe des amis de la médiation à ces activités et les différentes résolutions de l'Assemblée générale qui concernent cette question montrent non seulement que l'on sollicite de plus en plus un appui au processus de

médiation mais aussi que l'on reconnaît la valeur du travail accompli par le Département dans ce domaine.

19. La mise en place de trois bureaux régionaux des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le déploiement d'envoyés spéciaux dotés de mandats régionaux, ont fourni à l'Organisation de capacités sur le terrain qui lui permettent de nouer des relations de travail durables et novatrices avec les acteurs locaux, régionaux et autres afin de faire face à un large éventail de situations potentiellement explosives dans les différentes sous-régions. L'action menée en 2009 par l'Assemblée générale en vue de renforcer le Département a également joué un rôle déterminant dans l'amélioration de l'aptitude opérationnelle du Département, qui s'est ainsi orienté davantage vers les interventions sur le terrain.

20. Ces investissements ont déjà porté leurs fruits. Aujourd'hui, près de 85 % des missions de médiation de l'Organisation sont menées en coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales. Rien qu'en 2015, l'ONU a déployé des experts en médiation à plus d'une centaine d'occasions, afin de fournir une assistance technique aux processus de paix dans des domaines clefs, tels que le partage du pouvoir et l'assistance en matière constitutionnelle. Aujourd'hui, le Département fournit ou supervise une assistance électorale dans 65 États Membres, dont environ une douzaine sous mandat du Conseil de sécurité, ainsi que dans de nombreuses situations où le risque de violences liées aux élections doit être atténué. En 2010, le Département a pris 15 engagements dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité pour donner suite aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et a systématiquement tenu compte de la problématique hommes-femmes dans ses travaux. L'ensemble des rapports du Département au Conseil de sécurité contiennent désormais des analyses sur l'égalité des sexes et des informations ventilées par sexe. En outre, toutes les équipes d'appui à la médiation comportent des femmes.

21. Ces initiatives ont également beaucoup accru l'efficacité de l'ONU en matière de prévention des conflits et de médiation. Les exemples de réussite dans ce domaine vont de la Guinée et du Kirghizistan au Burkina Faso ainsi qu'à la situation entre l'Iraq et le Koweït. Dans ces cas, l'Organisation a été en mesure d'aider les États Membres, souvent en collaboration avec des partenaires régionaux, à régler rapidement des crises susceptibles de devenir graves, en fournissant un accompagnement politique discret qui s'est révélé crucial pour désamorcer l'escalade des conflits et, parfois, de potentielles guerres civiles.

Défis à relever

22. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, il reste beaucoup à faire. La prévention efficace des conflits dépend de multiples facteurs, tels que la volonté politique des parties et la disponibilité continue des ressources. Le Conseil de sécurité en est conscient et a réaffirmé en 2011 qu'il fallait apporter en temps voulu à l'Organisation un appui financier prévisible et cohérent afin d'assurer une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive (S/PRST/2011/18). Le Département ne dispose toutefois pas encore d'un financement stable et prévisible dans de nombreux domaines clés. Il s'agit là d'un problème qui non seulement fait obstacle à sa capacité de s'acquitter efficacement de son mandat à l'avenir, mais

aussi menace la viabilité de ses engagements actuels. Un système efficace d'alerte rapide et d'analyse, les partenariats régionaux et l'appui au développement des capacités des États Membres nécessitent un engagement durable et des ressources correspondantes, ainsi qu'une présence mondiale adéquate du Département.

23. Ces dernières années, l'influence des contraintes décrites ci-dessus a été exacerbée par l'augmentation du nombre de demandes d'interventions de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation. Dans une certaine mesure, cette augmentation s'explique par la recrudescence du nombre des conflits ouverts observée partout dans le monde, comme en Libye, dans la République arabe syrienne et au Yémen. D'un autre côté, elle peut aussi être attribuée à une meilleure compréhension par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales non seulement de la nécessité mais aussi du potentiel de la prévention. L'Organisation, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques, est désormais régulièrement priée d'aider ces partenaires à développer et à renforcer leurs propres capacités de prévention et de médiation.

24. Les ressources demandées dans la présente proposition serviraient à : a) faire en sorte que l'ONU puisse répondre à ces demandes de plus en plus nombreuses; b) contribuer à rendre l'Organisation plus opérationnelle et plus axée sur la prévention, en particulier sur l'alerte et l'intervention rapides; c) préparer l'Organisation à s'adapter aux exigences de la diplomatie préventive au XXI^e siècle, et en particulier la doter des ressources nécessaires pour permettre une interaction plus étroite avec les partenaires régionaux et sous-régionaux dans la recherche de la paix; d) permettre au Secrétariat de collaborer plus étroitement avec l'ensemble du système des Nations Unies pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et construire une paix plus durable.

III. Rôle du Département des affaires politiques : principales responsabilités dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation

25. La prévention des conflits violents est un des objectifs fondamentaux de l'ONU, énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui a confié à celle-ci la mission de préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est à l'aune de cet objectif que l'Organisation est continuellement mesurée par Les États Membres et par les peuples au service desquels elle œuvre.

26. Le Département des affaires politiques est responsable au premier chef de la réalisation de cet objectif. Comme l'Assemblée générale l'a indiqué dans sa résolution 63/261, la diplomatie préventive est une fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies et tient une place primordiale dans le rôle du Secrétaire général, et le Département des affaires politiques a pour mission première l'exercice de la diplomatie préventive et l'appui aux bons offices du Secrétaire général. Le Département a donc une responsabilité mondiale et œuvre, de ce fait, dans toutes les régions du monde, sous des formes diverses.

27. Dans sa résolution 68/303, entre autres, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à offrir ses bons offices, conformément aux dispositions de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à fournir un appui en matière de médiation, le cas échéant,

aux représentants et envoyés spéciaux de l'Organisation, ainsi qu'aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales qui le souhaitent (résolution 68/303). De même, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2171 (2014), a insisté sur le rôle essentiel que le Secrétaire général jouait en matière de prévention des conflits armés, notamment par son action d'alerte rapide et sur l'importance des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer son rôle au regard de l'Article 99 de la Charte.

28. En particulier, l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/303, a également prié le Secrétaire général de continuer à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales intéressées, à leur demande et conformément aux mandats adoptés, au renforcement de leurs capacités de médiation aux fins du règlement pacifique des différends et de la prévention et du règlement des conflits, notamment par des activités de formation et des échanges de personnel. Elle a par ailleurs insisté sur l'importance des partenariats et de la coopération des organisations internationales, régionales et sous-régionales avec l'Organisation des Nations Unies, en vue d'assurer la cohérence et la complémentarité des efforts des acteurs intervenant dans tel ou tel contexte de médiation. Le Conseil de sécurité, dans la Déclaration de sa Présidente en date du 6 août 2013, a souligné l'intérêt qu'il y avait à multiplier les partenariats efficaces avec les organismes régionaux et sous-régionaux compétents, le but étant de pouvoir intervenir dès l'origine de tous différends ou dès que surgirait telle ou telle crise, et de renforcer le rôle de l'ONU dans la prévention des conflits (S/PRST/2013/12). Le Conseil a également encouragé le Secrétaire général à continuer de recourir à la médiation aussi souvent que possible pour aider à régler tout conflit de manière pacifique, en œuvrant en étroite coordination, à cette fin, avec les organismes régionaux et sous-régionaux compétents, selon qu'il conviendrait.

29. L'Assemblée générale a également insisté sur l'importance qu'il y avait à traiter des questions concernant les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre du travail que fait l'Organisation en matière de prévention de conflits et de médiation. Dans sa résolution 68/303, par exemple, elle considère qu'il importe que les femmes prennent également et effectivement part et soient pleinement associées au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits à tous les niveaux, à tous les stades et sous tous leurs aspects, et que tous les médiateurs et leurs équipes disposent des compétences voulues en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, et engage le Secrétaire général à continuer à charger des femmes de diriger des médiations ou d'y remplir le rôle principal et d'intégrer des équipes de médiation dans le cadre des processus de paix conduits sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1325 (2000) et ses résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, a précisé encore le mandat du Département dans ce domaine.

30. L'Assemblée générale confie au Département une double mission dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation : premièrement, elle demande au Département de jouer un rôle clef en aidant le Secrétaire général à exercer ses bons offices, y compris la médiation et autres formes de prévention et de règlement des conflits; deuxièmement, elle demande au Département d'appuyer les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales qui en feront la demande dans leurs efforts de prévention et de règlement des conflits.

31. En outre, le Département se réclame de responsabilités dans les aspects opérationnels de la consolidation de la paix. L'Assemblée générale a mis en lumière le rôle que joue le Département en la matière. Ainsi, dans sa résolution 65/283, elle a souligné l'importance des activités de médiation dans la consolidation de la paix et les processus de relèvement, en particulier s'agissant d'empêcher les pays sortant d'un conflit d'y retomber.

32. Au-delà du mandat spécifique qu'elle a confié au Département dans ce domaine, l'Assemblée générale a également souligné à maintes reprises la nécessité de renforcer la capacité du Département de s'acquitter de ses obligations. Par exemple, dans sa résolution 65/283, elle a constaté que la médiation suscite un intérêt croissant et qu'on y a de plus en plus recours en tant qu'instrument prometteur et économique de règlement pacifique des différends, de prévention et de règlement des conflits, et recommandé que le Secrétaire général continue de renforcer les capacités de médiation du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, ainsi que son aptitude à intervenir, conformément aux mandats adoptés, en tenant pleinement compte, pour éviter les doubles emplois, de ses activités et structures existantes, y compris dans les domaines de l'état de droit et du principe de responsabilité. La résolution fait fond sur des recommandations plus anciennes de l'Assemblée, comme celles contenues dans sa résolution 57/337, où elle appelle de ses vœux le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités en matière de prévention des conflits armés, y compris pour ce qui est des activités pertinentes de consolidation de la paix et de développement.

33. Par la suite, dans sa résolution 61/230, l'Assemblée générale a reconnu l'importance du rôle des bons offices du Secrétaire général en Afrique et l'a encouragé à user de la médiation aussi souvent que possible pour un règlement pacifique des conflits, en tenant dûment compte de l'action menée dans ce domaine par l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales, et s'est dite satisfaite que les moyens dont l'Organisation des Nations Unies dispose pour soutenir le rétablissement de la paix aient été renforcés par la création du Groupe de l'appui à la médiation au Département des affaires politiques du Secrétariat, et par le lancement du site Web United Nations Peacemaker, outil opérationnel de partage des savoirs.

IV. Objectifs et stratégies

34. Les montants proposés ici visent généralement à rendre le Département plus opérationnel et davantage orienté vers une réaction rapide dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et, partant, à lui permettre d'aider plus efficacement les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à honorer leurs obligations en matière de prévention des conflits et de médiation. Ils sont calculés en fonction du mandat et des responsabilités globales du Département et visent à lui assurer la capacité de s'en acquitter effectivement, dans toutes les régions du monde. Une telle couverture mondiale est essentielle pour une réelle prévention des conflits, qui repose sur la mise en place de solides relations de travail avec les États Membres et les partenaires régionaux ainsi que sur l'aptitude à surveiller les risques de différends potentiels et à intervenir rapidement, avant que le conflit n'éclate.

35. Pour ce faire, la stratégie proposée, en cinq grands volets, vise à :

a) Affiner l'analyse politique dans des domaines liés à la prévention des conflits et à la médiation, plus particulièrement de manière à collaborer plus étroitement avec le système des Nations Unies dans son ensemble afin de mieux appréhender et traiter les causes profondes des conflits;

b) Renforcer la capacité de comprendre les dynamiques régionales et sous-régionales, sachant que de nombreux conflits ont des incidences qui ne se limitent pas à un seul État Membre et que le Département a un mandat de portée mondiale;

c) Resserrer la coopération, en renforçant l'aspect stratégique, avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation, notamment en consacrant des ressources du Département aux activités stratégiques entreprises au quotidien avec les grands partenaires régionaux ou sous-régionaux;

d) Améliorer la capacité de traduire une alerte rapide en action rapide, y compris en étendant la gamme de ressources pouvant être déployées ou basées sur le terrain afin de venir en aide aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales;

e) Développer les compétences techniques dans des domaines clés liés à la prévention des conflits et de la médiation, en particulier ceux qui concernent les femmes, la paix et la sécurité.

36. Les crédits supplémentaires proposés permettraient de renforcer les six divisions régionales du Département ainsi que la Division des politiques et de la médiation et la Division de l'assistance électorale.

37. Les divisions régionales jouent un rôle clef, tant au sein du Département que dans le système des Nations Unies dans son ensemble, dans l'action que mène l'ONU en matière de diplomatie préventive. Elles apportent un appui direct aux hauts responsables de l'ONU chargés de la prévention ou déployés à des fins de médiation. En outre, elles sont chargées d'observer régulièrement l'évolution politique et de lancer l'alerte rapide, de procéder à des analyses politiques et polémologiques, de collaborer avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour concevoir des formules cohérentes de prévention des conflits et de médiation, et d'appuyer le travail que fait le système des Nations Unies dans son ensemble dans ces domaines. Elles donnent également des orientations pratiques pour l'action en matière de consolidation de la paix menée par l'Organisation, dans toute une série de contextes, en coopération étroite avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

38. La Division des politiques et de la médiation vient compléter ce travail. Chargée, au premier chef, de mettre au point des outils de stratégie, d'orientation, d'apprentissage et d'évaluation pour appuyer l'action que mène le Département en matière de prévention des conflits et de médiation, la Division s'occupe, notamment, de la planification et de l'analyse stratégiques de questions thématiques de longue date, comme les menaces transnationales à la paix et à la sécurité internationales. Elle chapeaute, en outre, le Groupe de l'appui à la médiation, chef de file des Nations Unies pour l'appui aux efforts de médiation entrepris par l'ONU, ses États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes. Le Groupe de l'appui à la médiation a mis au point des compétences techniques portant

sur l'ensemble des aspects de la médiation – conception de modalités, accords de partage du pouvoir et des ressources naturelles, formules non exclusives ou assistance constitutionnelle, notamment. Il a également élaboré une série d'outils, permettant ainsi de créer une équipe permanente de médiateurs et une liste d'experts, et dotant des fonctionnaires de l'Organisation de compétences spécifiques en matière de médiation, dans le but d'appuyer le travail plus largement accompli par les Nations Unies, notamment le Secrétaire général, les envoyés spéciaux, les équipes de pays, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

39. Il est également proposé de renforcer les capacités en matière d'assistance électorale et d'appui au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui est directement lié au travail de l'Organisation dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation. Plus précisément, les ressources demandées au titre de l'assistance électorale permettraient de renforcer davantage l'appui apporté par l'ONU aux États Membres d'Afrique et de rendre les ressources basées en Afrique plus à même de travailler à la prévention de violences liées aux élections. L'appui apporté au Bureau contribuerait à dynamiser la coopération entre le Département et l'Union africaine dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits.

V. Rapport entre ces propositions, le plan-programme biennal et le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017

40. Les propositions faites ici relèvent des sous-programmes 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) et 2 (Assistance électorale) du programme 2 (Affaires politiques) et du sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan à moyen terme pour la période 2016-2017 ainsi que des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

VI. Redynamisation des capacités essentielles aux fins de la prévention des conflits et de la médiation : incidences budgétaires

41. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour financer les activités proposées dans le présent rapport pendant l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 11 608 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ces ressources sont ventilées dans les tableaux 1 à 5 ci-après, par chapitre du budget, par programme et par objet de dépense.

Tableau 1
Ressources nécessaires, par chapitre du budget-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
3. Affaires politiques	1 237 375,2	8 855,4	1 246 230,6
29D. Bureau des services centraux d'appui	166 116,1	2 752,8	168 868,9
36. Contributions du personnel	482 076,9	1 032,0	483 108,9
Total (montant brut)	1 885 568,2	12 640,2	1 898 208,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 403 491,3	11 608,2	1 415 099,5

Tableau 2
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
Postes	159 242,6	8 499,8	167 742,4
Autres dépenses du personnel	333 802,6	–	333 802,6
Consultants	4 749,3	–	4 749,3
Experts	15 273,8	–	15 273,8
Voyages des représentants	1 932,1	–	1 932,1
Voyages du personnel	21 254,0	–	21 254,0
Services contractuels	32 757,6	122,8	32 880,4
Frais généraux de fonctionnement	218 291,6	2 522,5	220 814,1
Frais de représentation	490,1	–	490,1
Fournitures et accessoires	17 662,2	6,7	17 668,9
Mobilier et matériel	28 069,7	456,4	28 526,1
Aménagement des locaux	9 141,1	–	9 141,1
Subvention et contributions	3 677,0	–	3 677,0
Autres dépenses (dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales)	557 147,6	–	557 147,6
Contributions du personnel	482 076,9	1 032,0	483 108,9
Total (montant brut)	1 885 568,2	12 640,2	1 898 208,4
Total (Déduction faite des contributions du personnel)	1 403 491,3	11 608,2	1 415 099,5

Chapitre 3

Affaires politiques

Tableau 3
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
Postes	102 471,5	8 499,8	110 971,3
Autres dépenses de personnel	331 240,3	–	331 240,3
Consultants	4 431,5	–	4 431,5
Experts	15 273,8	–	15 273,8
Voyages des représentants	1 932,1	–	1 932,1
Voyages du personnel	21 145,7	–	21 145,7
Services contractuels	27 577,0	122,8	27 699,8
Frais généraux de fonctionnement	120 040,2	152,0	120 192,2
Frais de représentation	484,8	–	484,8
Fournitures et accessoires	16 004,3	6,7	16 011,0
Mobilier et matériel	26 808,3	74,1	26 882,4
Aménagement des locaux	9 141,1	–	9 141,1
Subventions et contributions	3 677,0	–	3 677,0
Autres dépenses (dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales)	557 147,6	–	557 147,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 237 375,2	8 855,4	1 246 230,6

Département des affaires politiques

Tableau 4
Postes supplémentaires nécessaires

<i>Composante</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
1. Organes directeurs	–	–	–
Conseil de sécurité	–	–	–
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	–	–
Total partiel	–	–	–
2. Direction exécutive et administration	23	–	23
3. Programme de travail	–	–	–

<i>Composante</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	128	37	165
Sous-programme 2. Assistance électorale	23	1	24
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	49 ^a	–	49
Sous-programme 4. Décolonisation	5	–	5
Sous-programme 5. Question de Palestine	16 ^b	–	16
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	6	–	6
Total partiel	227	38	265
4. Appui aux programmes	14 ^c	3	17
Total	264	41	305

^a Dont 4 postes de temporaire [1 P-5 et 3 G(AC)].

^b Dont 1 poste P-4 qui sera supprimé durant l'exercice 2016-2017, en application de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale.

^c Dont 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) qui sera supprimé durant l'exercice, en application de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale.

Tableau 5
Ressources nécessaires

<i>Composante</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
1. Organes directeurs			
Conseil de sécurité	218,0	–	218,0
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	73,5	–	73,5
Total partiel	291,5	–	291,5
2. Direction exécutive et administration	7 293,8	–	7 293,8
3. Programme de travail			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	39 574,8	8 000,0	47 574,8
Sous-programme 2. Assistance électorale	7 490,4	241,2	7 731,6
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	13 648,1	–	13 648,1
Sous-programme 4. Décolonisation	1 575,6	–	1 575,6
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 758,4	–	5 758,4
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 069,1	–	2 069,1

<i>Composante</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
Total partiel	70 116,4	8 241,2	78 357,6
4. Appui aux programmes	6 487,0	614,2	7 101,2
Total	84 188,7	8 855,4	93 044,1

Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Tableau 6
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
Postes	46 814,5	8 000,0	54 814,5
Consultants	36,0	–	36,0
Voyages du personnel	723,0	–	723,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	47 573,5	8 000,0	55 573,5

42. Le crédit supplémentaire proposé, de 8 000 000 dollars, permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 37 postes prévus (transformation proposée de 9 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires et création de 28 postes) pour les divisions régionales et pour la Division des politiques et de la médiation, comme on l'explique en détail ci-dessous, au titre de chaque Division. Le total des postes proposés se répartit comme suit : 2 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 3 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe), 2 agents des services généraux (Autres classes) et 1 agent local.

Division de l'Afrique I

43. Il est proposé de doter la Division de l'Afrique I de sept postes supplémentaires [2 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes) à New York, et 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent local à Nairobi].

44. Les ressources actuelles de la Division de l'Afrique I ne lui permettent pas de faire face à l'augmentation de la demande d'interventions des Nations Unies en matière de prévention des conflits et de médiation en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, dans la région des Grands Lacs et en Afrique australe émanant des États Membres. En conséquence, sa capacité de faire face à plusieurs problèmes en même temps a diminué et elle doit répondre à des demandes simultanées dans la région avec des moyens limités. Elle modifie souvent l'affectation de ses ressources en fonction des priorités pour réagir aux situations les plus urgentes et aux crises imminentes et est donc moins en mesure d'aider les États Membres à lutter contre les causes profondes des crises régionales. Le manque de ressources de la Division

limite également sa capacité d'établir systématiquement une étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, une relation dynamique à long terme étant souvent nécessaire à cette fin. La Division éprouve souvent des difficultés pour participer à des activités interinstitutions ou à des projets conçus pour appuyer les efforts de consolidation de la paix des États Membres.

45. Conformément aux besoins recensés dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et dans celui du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, l'augmentation des ressources de la Division de l'Afrique I permettrait au Département de : a) mieux axer ses activités sur les dynamiques régionales avec une vision à long terme et renforcer les dispositifs de paix au niveau régional; b) assurer le suivi des questions régionales en affectant des ressources à la réalisation d'analyses régionales et à la collaboration systématique avec les institutions financières partenaires; c) analyser la présence des Chabab dans la région et fournir des conseils judicieux sur des manières exhaustives de lutter contre l'attrait qu'ils exercent, en coordination avec les partenaires internationaux; d) intensifier ses travaux avec les partenaires clés internationaux et régionaux et les organisations sous-régionales, notamment dynamiser sa collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation, consolider le partenariat entre l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et améliorer la coopération s'agissant de la prévention des conflits dans la région, étant donné que la SADC entend renforcer son cadre de sécurité et ses systèmes régionaux d'alerte rapide.

46. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division de l'Afrique I comme suit :

a) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) financé à partir de ressources extrabudgétaires en poste financé par le budget ordinaire et création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) auparavant financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires dans l'équipe Grands Lacs et Afrique de l'Est à Nairobi, dont les titulaires seraient chargés d'intensifier les activités de prévention des conflits menées par le Département dans la région, notamment en renforçant la coopération avec les organisations sous-régionales comme la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs;

b) Création d'un poste d'assistant administratif (agent local) auparavant financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires dans l'équipe Grands Lacs et Afrique de l'Est à Nairobi, dont le titulaire serait chargé d'aider les deux spécialistes des questions politiques en effectuant des tâches administratives et d'appui;

c) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) financé à partir de ressources extrabudgétaires en poste financé par le budget ordinaire dans l'équipe Grands Lacs et Afrique de l'Est à New York afin de doter la Division de davantage de moyens pour surveiller et évaluer l'évolution de la situation politique dans la région des Grands Lacs et de renforcer la capacité des Nations Unies d'élaborer des stratégies de prévention de conflits cohérentes à l'échelle du système;

d) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) auparavant financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires dans l'équipe Corne de l'Afrique New York, afin de doter le Siège de personnel spécialement chargé de la coopération avec les organisations régionales en Afrique, notamment l'Union africaine, dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix après les conflits;

e) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-2) financé à partir de ressources extrabudgétaires en poste financé par le budget ordinaire dans l'équipe Afrique australe et Océan Indien à New York, dont le titulaire serait chargé d'intensifier les travaux du Département en matière de prévention des conflits en Afrique australe, en particulier d'appuyer l'exécution du plan d'action conjoint avec la SADC en mettant l'accent sur la mise en place effective de dispositifs d'alerte rapide et de prévention des conflits;

f) Création d'un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] dans l'équipe Afrique Australe et Océan Indien à New York, dont le titulaire serait chargé d'aider à surveiller l'évolution de la situation politique, de sélectionner et de rassembler des informations à partir de documents publiés sur papier et en ligne et d'élaborer et de tenir à jour des bases de données concernant les questions de paix et de sécurité dans la région.

Division de l'Afrique II

47. Il est proposé de doter la Division de l'Afrique II de cinq postes supplémentaires [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)].

48. En Afrique de l'Ouest, les tensions et crises politiques présentes dans plusieurs pays ces dernières années continuent de menacer la paix et la stabilité aux niveaux national et régional. La crise complexe en Libye, la menace que représente le groupe Boko Haram et les conséquences de sa présence sur le plan régional et les récentes tensions au Burkina Faso et en République du Congo mettent en lumière la fragilité de la situation dans de nombreux pays du ressort de la Division. Le tableau d'effectifs actuel de la Division de l'Afrique II s'est révélé inadapté compte tenu des graves problèmes dans la région qui relève de sa compétence et de la participation de l'Organisation à de nombreuses activités régionales, et la Division a dû employer systématiquement des ressources extrabudgétaires pour assurer des fonctions essentielles, notamment réaliser des analyses politiques et appuyer les actions préventives.

49. L'augmentation des effectifs proposée raviverait la capacité de la Division de l'Afrique II de mettre au point des stratégies exhaustives de prévention de conflits, conformément au rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies et au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Les postes créés contribueraient à : a) renforcer la capacité de la Division de collaborer avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales en vue de prévenir, de gérer et de résoudre les conflits; b) accroître les moyens disponibles pour la réalisation de missions d'établissement des faits, d'analyses politiques plus poussées et d'activités de bons offices, alors que le nombre de crises dans les régions relevant de la Division ne cesse de s'accroître; c) renforcer la capacité du Département d'appuyer de manière ponctuelle les efforts du Secrétaire général, en particulier s'agissant de collaborer avec les États Membres concernés pour améliorer les activités d'alerte rapide, d'analyse, de prévention et de

résolution des conflits potentiels et actuels. L'augmentation des ressources de la Division permettrait également au Département de mieux s'acquitter de son rôle primordial consistant à s'assurer que les organismes des Nations Unies fournissent un appui aux États Membres et aux organisations régionales en matière de prévention, de médiation et de consolidation de la paix de manière cohérente.

50. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division de l'Afrique II comme suit :

a) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) au Bureau du Directeur à New York afin de renforcer les travaux du Département sur des questions thématiques transversales touchant aux différentes sous-régions du ressort de la Division et d'améliorer les analyses des risques et menaces posées par l'extrémisme violent;

b) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) auparavant financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires dans l'équipe Afrique centrale à New York, dont le titulaire contribuerait à surveiller l'évolution de la situation politique en Afrique centrale, en particulier en réalisant des analyses par pays de la situation politique dans la région, en déterminant les points d'ancrage pour l'appui des Nations Unies aux actions préventives des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales, en réfléchissant à des possibilités de renforcer le dialogue national et en intensifiant les consultations avec les États Membres et les acteurs régionaux et internationaux au sujet de l'Afrique centrale;

c) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) auparavant financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires et d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) dans l'équipe Afrique du Nord à New York, dont les titulaires contribueraient à renforcer les activités de prévention des conflits et de médiation menées par le Département en Afrique du Nord, en particulier en réalisant des études approfondies et des analyses politiques des dynamiques sous-régionales, en surveillant l'évolution de la situation dans la région du Maghreb au sens large, en élaborant des analyses par pays de la situation politique dans la région et en renforçant la collaboration avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, notamment le Bureau de la prévention des crises et du relèvement et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

d) Création d'un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau du Directeur à New York, dont le titulaire serait chargé de rassembler et d'examiner des données qualitatives et statistiques afin de vérifier l'exactitude, la clarté et la validité des informations et d'améliorer la qualité générale des analyses politiques réalisées par la Division de l'Afrique II.

Division de l'Asie et du Pacifique

51. Il est proposé de doter la Division de l'Asie et du Pacifique de trois postes supplémentaires (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-4).

52. La Division de l'Asie et du Pacifique a dû faire face à une augmentation prononcée de la demande d'appui des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix après les conflits. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire

général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, elle s'emploiera en priorité à resserrer les partenariats stratégiques entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Elle dirige notamment les efforts déployés par l'ONU pour renforcer la coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), comme suite aux recommandations de l'Assemblée générale, en concrétisant les ambitions de la Déclaration conjointe de 2011 sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies. La Division intensifiera également les travaux qu'elle mène avec le Forum des îles du Pacifique, en particulier s'agissant des priorités récemment convenues au niveau régional, avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et avec le Secrétariat du Commonwealth.

53. Étant donné qu'aucun bureau régional des Nations Unies et aucune mission politique spéciale ne sont établis dans la région, la Division s'appuie exclusivement sur ses effectifs de base pour mener des activités de diplomatie préventive à long terme et conclure des partenariats en vue d'aider les États Membres et les organisations régionales à développer les capacités nationales de prévention des conflits. L'augmentation des ressources de la Division lui permettra de fournir aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies dans la région un appui à long terme en matière de prévention des conflits. Le manque de moyens a parfois empêché la Division de réaliser des analyses politiques, d'élaborer des stratégies préventives exhaustives au niveau régional et d'entretenir un dialogue régulier avec les États membres et les partenaires régionaux. À certaines occasions, elle a dû modifier l'affectation des ressources pour appuyer les activités de diplomatie préventive des hauts responsables et intervenir rapidement dans de nouvelles situations de crise. Des ressources supplémentaires permettraient à la Division de mener plus systématiquement des activités de prévention des conflits à long terme en s'appuyant sur des partenariats renforcés et des analyses judicieuses et en adoptant une approche plus cohérente à l'échelle des Nations Unies et d'appuyer le renforcement des capacités au niveau régional.

54. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division de l'Asie et du Pacifique comme suit :

a) Création d'un poste de Directeur de la Division (D-2) à New York afin de faire face aux responsabilités accrues que la Division doit assumer depuis quelques années compte tenu de l'augmentation des activités de prévention, de gestion des conflits et de diplomatie menées par le Département en vue de la consolidation de la paix en Asie et dans le Pacifique. Les compétences de la Division dans la région ont été de plus en plus sollicitées à l'appui des efforts de diplomatie, des missions de bons offices et des réunions de haut niveau du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et des autres responsables des Nations Unies concernant des pays d'Asie et du Pacifique. Le Directeur supervisera et orientera les activités de la Division et en assurera la direction générale, permettant ainsi d'accorder une attention accrue à la prévention des conflits, à la gestion des crises et aux autres problèmes de la région. L'administrateur général chargé des questions politiques (D-1) déjà en place assurera les fonctions de directeur adjoint et dirigera les travaux propres au budget et à la planification des programmes;

b) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) à New York, dont le titulaire dirigerait l'Équipe Asie du Sud et servirait d'interlocuteur principal pour les organisations régionales d'Asie du Sud en vue de :

i) renforcer la coopération de l'ONU avec ces organisations, l'objectif étant d'accroître la capacité de la Division d'établir des relations plus étroites avec les partenaires clés des Nations Unies dans la sous-région de l'Asie du Sud, notamment les pays fournisseurs de contingents, en matière de prévention des conflits; ii) de s'assurer que l'ONU reste informée de l'évolution de la situation politique et collabore avec les partenaires nationaux pour renforcer les capacités nationales de prévention des conflits;

c) Création d'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) à l'équipe Asie du Sud-Est à New York afin de permettre à la Division de réaliser des analyses politiques des crises émergentes et latentes dans la région de manière systématique, de renforcer les partenariats avec les États Membres et de fournir des conseils concernant les initiatives de diplomatie préventive, à la demande. Ce nouveau poste en particulier renforcerait la capacité de la Division de faire face à d'importants problèmes transversaux au niveau régional, comme le terrorisme et la migration transfrontalière, lesquels ne sont actuellement pas abordés systématiquement compte tenu du manque de moyens.

Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest

55. Il est proposé de doter la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest de deux postes supplémentaires (2 P-4).

56. Les actions de prévention des conflits, de médiation et de rétablissement de la paix les plus pressantes que doit mener la Division concernent notamment les difficultés politiques liées aux soulèvements populaires dans plusieurs pays du Moyen-Orient, les problèmes engendrés par la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région, les problèmes de sécurité dans le golfe Persique et la mer Caspienne, la situation en Asie centrale qui appelle des efforts de diplomatie préventive, et les questions de politique et de sécurité afférentes à des problèmes transfrontaliers comme la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Les organismes des Nations Unies sont de plus en plus appelés à intervenir dans cette région pour remédier à des problèmes de paix et de sécurité, y compris pour régler des situations de conflit et apporter un soutien direct aux processus de paix.

57. Conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, la Division s'est employée à consolider ses relations avec la Ligue des États arabes (LEA) et l'Organisation de coopération islamique (OCI). En ce qui concerne la première, les principaux objectifs ont été de l'aider à renforcer ses capacités dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, de la médiation et des élections, en vue d'améliorer son aptitude à faire face aux crises qui éclatent dans sa zone de responsabilité, à analyser les conflits et à reconnaître les situations nécessitant des mesures de prévention et de règlement des conflits. Pour ce qui est de l'OCI, l'objectif premier a été de développer le partenariat stratégique déjà en place, en particulier dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits et des élections.

58. Les effectifs actuels de la Division se sont avérés insuffisants pour répondre aux demandes variées et grandissantes. La Division a dû recourir à des ressources extrabudgétaires pour satisfaire le besoin d'affermir les relations de l'Organisation des Nations Unies avec la LEA et l'OCI, ainsi que pour renforcer ses moyens de traiter les problèmes régionaux et de coopérer aux niveaux interdépartemental et

interorganisations dans le cadre des responsabilités essentielles qu'assume le Département s'agissant des questions de paix et de sécurité découlant aussi bien des conflits de longue date que des nouveaux.

59. La proposition de modification du tableau d'effectifs de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest implique la création de postes pour deux spécialistes des questions politiques (2 P-4) dans l'Équipe Moyen-Orient et l'Équipe Asie centrale et Golfe à New York. Les deux spécialistes, dont les activités sont actuellement financées à titre ponctuel au moyen de ressources extrabudgétaires, ont pour fonctions de : a) aider le Chef de Division, les administrateurs généraux chargés des questions politiques et les spécialistes des questions politiques (hors classe) à resserrer les liens entre les l'ONU et les organisations régionales compétentes, dont la LEA et l'OCI; b) améliorer l'aptitude de la Division à traiter les problèmes régionaux qui pèsent sur le Moyen-Orient, notamment pour ce qui est de l'analyse, de la stratégie, de la planification et de l'appui aux mécanismes interinstitutions.

Division des Amériques

60. Il est proposé de doter la Division des Amériques de quatre postes supplémentaires (1 D-2, 1 P-4 et 2 P-3).

61. Les travaux de la Division des Amériques et les responsabilités qui lui incombent ont pris une ampleur bien plus importante qu'on ne l'attendait lorsque la Division a été créée en 2009, notamment dans des domaines comme l'appui aux processus de paix et le renouvellement du mandat de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG). Cette mobilisation accrue s'est particulièrement manifestée dans le cadre du processus de paix en Colombie, durant lequel la Division a assuré les services d'appui essentiels au délégué du Secrétaire général à la Sous-Commission chargée des questions relatives à la fin du conflit.

62. La Division a des difficultés à faire face à l'accroissement de sa charge de travail. Elle a concentré ses ressources sur les questions les plus urgentes, comme les processus de paix en cours, la CICIG et les litiges frontaliers qui nécessitent les bons offices du Secrétaire général, laissant des moyens restreints pour les autres tâches essentielles, en particulier l'analyse des évolutions politiques et le suivi des questions régionales. La Division ne dispose donc pas des capacités suffisantes pour se consacrer dûment aux activités d'appui aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits et d'alerte rapide. Le manque de ressources a aussi limité les capacités de la Division à soutenir les hauts responsables et à collaborer avec plusieurs organisations internationales, dont la Banque mondiale, et des organisations sous-régionales, comme le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

63. Les ressources additionnelles demandées permettraient à la Division de : a) gérer efficacement sa charge de travail tout en étant capable de poursuivre ses activités d'alerte rapide et de prévention des conflits, y compris en coopérant étroitement avec les États Membres pour régler les crises émergentes selon qu'il convient; b) aider des organisations régionales et sous-régionales à améliorer leurs capacités de prévention des conflits et renforcer sa propre aptitude à gérer les corrélations entre les questions politiques, les questions de sécurité et les questions socioéconomiques dans toute la région, afin de favoriser une démarche plus

coordonnée avec les États Membres et les acteurs régionaux, ainsi qu'avec le système des Nations Unies dans son ensemble.

64. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division des Amériques comme suit :

a) Création d'un poste de directeur de la Division (D-2) à New York, chargé des négociations de paix, des réunions de haut niveau ou des visites officielles afin d'aider le Secrétaire général et ses représentants à accomplir leurs missions de bons offices. Depuis la restructuration de l'ancienne Division des Amériques et de l'Europe en 2008-2009, la Division des Amériques est dirigée par un fonctionnaire de la classe D-1 alors que la Division de l'Europe a continué d'avoir un chef de la classe D-2. Or, ces dernières années, la charge de travail de la Division des Amériques s'est alourdie, et on s'attend à ce qu'elle reste élevée voire continue de croître; il est donc urgent de créer un nouveau poste de directeur de la Division au rang D-2. Le titulaire du poste d'administrateur général chargé des questions politiques (D-1), qui fait actuellement office de chef de la Division, servirait d'adjoint au directeur de la Division. Le Directeur serait également impliqué dans les activités de fond menées en faveur du processus de paix colombien et dans l'engagement à Haïti, vraisemblablement amené à grandir et visant à accompagner les changements relatifs à la présence des Nations Unies au cours des prochains mois et années;

b) Création de trois postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 2 P-3) à New York : a) un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) au sein de l'Équipe Amérique du Sud permettrait à celle-ci de revitaliser sa capacité de régler les questions régionales ayant des retombées sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. b) un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) dans l'Équipe Amérique centrale renforcerait l'aptitude de celle-ci à assurer la liaison avec la CICIG, dont le rôle efficace dans la lutte contre la corruption et l'impunité est largement reconnu; c) un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) dans l'Équipe Caraïbes renforcerait l'aptitude de celle-ci à effectuer des analyses approfondies des tendances régionales, dont l'ONU aurait l'usage pour ajuster son appui aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales.

Division de l'Europe

65. Il est proposé de doter la Division de l'Europe de quatre postes supplémentaires (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2).

66. La Division de l'Europe a vu sa charge de travail s'alourdir considérablement au cours des dernières années puisqu'elle doit gérer plusieurs conflits en cours, la crise latente et des situations d'après-conflit. La multiplication rapide des crises et des conflits dans la région qui relève de la Division a fortement entravé sa capacité à s'investir dans un travail stratégique de prévention des conflits, notamment pour soutenir les États Membres et les partenaires régionaux. En plus de se charger des problèmes touchant les divers pays, la Division est le centre de coordination du Département pour les questions relatives aux migrations et aux flux de réfugiés, phénomènes dont l'activité s'est considérablement intensifiée ces dernières années et qui ont requis un suivi, des analyses et des contrôles systématiques. La Division est l'entité principale des Nations Unies qui assure la coopération avec 11 organisations régionales et sous-régionales d'Europe. En application des

recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, la Division prévoit d'intensifier ses partenariats avec les différentes organisations et a besoin de ressources suffisantes pour accomplir cela de façon méthodique.

67. Les ressources additionnelles demandées permettraient à la Division de procéder à des analyses plus approfondies à l'échelle des pays, des sous-régions et de la région, et de donner un nouvel élan à ses activités de prévention des conflits. Grâce à ces ressources, elle pourrait également : a) être plus à même d'entreprendre des initiatives sur le terrain et d'en soutenir, et fournir de meilleurs services et conseils au Secrétaire général concernant tous les aspects politiques de ses relations avec les États Membres et les organisations régionales, y compris dans le cadre de ses missions de bons offices; b) supporter le développement de son partenariat avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres organisations régionales et sous-régionales, y compris sur les plans de la coopération institutionnelle et des activités conjointes de prévention et de médiation; c) assumer de façon plus active la responsabilité qui lui incombe de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies réponde de manière cohérente aux problèmes liés à la prévention des conflits dans la région.

68. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division de l'Europe comme suit :

a) Création d'un poste de directeur adjoint (D-1) à New York, dont le titulaire serait le conseiller principal du Directeur de la Division de l'Europe, ce qui permettrait à cette dernière de s'engager plus systématiquement, à un niveau élevé, dans des activités de diplomatie préventive et améliorerait sa capacité d'appuyer les missions de bons offices du Secrétaire général;

b) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) au sein de l'Équipe de coopération entre l'Union européenne et l'ONU, à New York, qui renforcerait l'aptitude de l'Équipe à analyser les évolutions et les menaces à la paix et à la sécurité pesant sur la région et à déterminer les domaines nécessitant une plus grande intervention de la part de l'Organisation, comme le renforcement des capacités des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits;

c) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3), auparavant financé au moyen de ressources extrabudgétaires, dont le titulaire fait partie de l'Équipe Europe de l'Est, à New York, ce qui permettrait de donner un nouvel élan aux activités de prévention des conflits de la Division en Europe de l'Est, y compris dans les Balkans occidentaux et le Caucase du Sud, où plusieurs pays sont en proie à de sérieuses difficultés internes ainsi qu'à des tensions transfrontalières;

d) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) dans l'Équipe Europe occidentale, à New York. Le titulaire de ce poste, dont les activités sont actuellement financées à titre ponctuel au moyen de ressources extrabudgétaires, a pour fonctions de renforcer l'appui de fond apporté par la Division au Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité, qui est basé à Bruxelles et joue un rôle pivot dans les relations entre le Département et l'Union européenne.

Division des politiques et de la médiation

69. Il est proposé de doter la Division des politiques et de la médiation de 12 postes supplémentaires [3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 G(1^{re}C)].

70. La Division des politiques et de la médiation est chargée, à l'échelle du système des Nations Unies, de fournir un appui à la médiation aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales, aux coordonnateurs résidents des Nations Unies, aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux des missions politiques spéciales et des opérations de paix. Elle est chargée d'un certain nombre de domaines prioritaires mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme l'élaboration des politiques et des directives et la gestion du savoir en matière de prévention des conflits, de médiation, de diplomatie préventive et de consolidation de la paix, ainsi que des questions liées aux femmes et à la paix et la sécurité. En raison de l'augmentation record des demandes d'appui dans ces domaines, la Division connaît d'importants problèmes de ressources et dépend des ressources extrabudgétaires, comme l'indique également dans son rapport le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

71. Les ressources additionnelles demandées permettraient à la Division d'intensifier ses travaux dans un certain nombre de domaines. La Division des politiques et de la médiation est composée de trois groupes : le Groupe de la planification des politiques, le Groupe de l'appui à la médiation et le Groupe des directives et de la formation, auxquels deux nouveaux groupes seraient ajoutés, le Groupe de la problématique hommes-femmes et le Groupe des communications stratégiques. Les ressources additionnelles permettraient de renforcer le Groupe de l'appui à la médiation pour fournir une assistance technique aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales, de même qu'à l'ensemble du système des Nations Unies. Ces ressources permettraient en particulier de renforcer la capacité de la Division à poursuivre la mise en œuvre et le suivi des 15 engagements pris par le Département dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet, et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la stratégie conjointe sur l'égalité des sexes et la médiation du Département des affaires politiques et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cela permettrait par ailleurs de renforcer les outils d'analyse politique du Département des affaires politiques afin de s'attaquer de manière plus systématique aux problèmes socioéconomiques et autres difficultés à la source des conflits, et de faciliter le passage d'une analyse propre à chaque pays à une analyse régionale. Les ressources supplémentaires permettraient à la Division, en travaillant de concert avec les divisions régionales, d'accroître l'efficacité de ses stratégies de prévention et de règlement des conflits et d'améliorer la qualité de ses rapports au Conseil de sécurité et à d'autres institutions intergouvernementales. Elles permettraient également de renforcer les travaux réguliers du Département dans le domaine de la consolidation de la paix, dont le Département est un chef de file, et d'améliorer sa coopération régulière avec la Banque mondiale dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

72. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division des politiques et de la médiation comme suit :

a) Création d'un poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes (P-5), financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe de la problématique hommes-femmes à New York afin que le Département soit plus apte à respecter ses engagements dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et aux recommandations issues de l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité. Le Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes serait notamment chargé de la mise en œuvre des activités dans quatre domaines interdépendants : a) l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, y compris les violences sexuelles liées aux conflits; b) les prescriptions et l'élaboration de politiques liées aux femmes et à la paix et la sécurité; c) la mise en œuvre de la stratégie conjointe sur l'égalité des sexes et la médiation du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes; et d) la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du Département;

b) Création d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3), financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe de la problématique hommes-femmes à New York afin d'aider le Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes à mettre en œuvre l'ensemble du portefeuille du Département dans ce domaine;

c) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), auparavant financé à partir de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe de l'appui à la médiation à New York, qui remplira les fonctions de conseiller constitutionnel principal et renforcera les travaux du Département sur les questions d'appui constitutionnel, le règlement des crises et difficultés constitutionnelles, et les ressources et outils constitutionnels;

d) Transformation de deux postes de spécialiste des questions politiques (2 P-4), auparavant financés à partir de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe de la planification des politiques à New York. L'un remplira les fonctions de centre de liaison départemental pour la consolidation de la paix afin de resserrer les liens politiques et opérationnels avec le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires de consolidation de la paix, et pour renforcer la cohérence entre la formulation des politiques et le rôle opérationnel du Département, les bons offices du Secrétaire général et d'autres activités de rétablissement de la paix, et le dispositif institutionnel de consolidation de la paix; l'autre mettra au point, affinera et mettra en œuvre des outils d'analyse des conflits et fera en sorte que les engagements de l'ONU en matière de prévention des conflits intègrent des stratégies visant à faire face aux défis transnationaux, notamment l'identification des nouvelles menaces, répondant ainsi au besoin de conseils et analyses politiques complètes en temps voulu pour appuyer le mandat des bons offices du Secrétaire général et les engagements de l'Organisation en matière de prévention des conflits;

e) Création de deux postes de spécialiste des questions politiques (2 P-4) au sein du Groupe de la planification des politiques à New York : l'un remplira les fonctions de centre de liaison départemental afin d'améliorer la planification stratégique, en travaillant en étroite collaboration avec les nouvelles capacités de planification et d'analyse au sein du Cabinet du Secrétaire général pour s'assurer que les engagements du Département en matière de prévention des conflits, de médiation, de diplomatie préventive, de gestion des conflits et de consolidation de

la paix sont bien planifiés; l'autre aura pour fonction d'améliorer les cadres d'analyse des conflits du Département, en appuyant des exercices particuliers d'analyse des conflits dirigés par les divisions régionales;

f) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), auparavant financé à partir de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe des directives et de la formation à New York, qui remplira les fonctions de centre de liaison départemental en vue d'améliorer la gestion des savoirs, l'apprentissage et l'évaluation; il renforcerait notamment les capacités du Département pour gérer les connaissances et tirer des enseignements, capacités qui sont devenues essentielles à la bonne exécution des mandats, et nécessaires à l'amélioration de l'efficacité en matière de prévention des conflits et de médiation;

g) Transformation d'un poste de spécialiste de la communication stratégique (hors classe) (P-5), auparavant financé à partir de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe de communications stratégiques à New York, qui remplira les fonctions de centre de liaison départemental pour les communications stratégiques et s'assurera que le rôle central du Département dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de la diplomatie préventive est expliqué de manière claire et convaincante à différents publics, dont les États Membres, la société civile et les experts, ainsi que le grand public, tout en collaborant étroitement avec le Département de l'information;

h) Création d'un poste de spécialiste de la communication stratégique (P-3), actuellement financé selon les besoins au moyen de ressources extrabudgétaires, au sein du Groupe de communications stratégiques à New York afin d'assister le spécialiste de la communication stratégique (hors classe) dans ses fonctions de communication stratégique;

i) Création d'un poste de spécialiste de la gestion de l'information et de la documentation (P-3) au sein du Groupe des communications stratégiques à New York afin de conserver, préserver, stocker et gérer les documents officiels du Département, notamment ceux qui se rapportent aux travaux sur la prévention des conflits et la médiation;

j) Création d'un poste d'assistant de gestion de l'information et de la documentation [G(1^{re}C)] afin d'assister le spécialiste de la gestion de l'information et de la documentation au sein du Groupe des communications stratégiques à New York.

Sous-programme 2 **Assistance électorale**

Division de l'assistance électorale

Tableau 7

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017</i>
Postes	7 182,1	241,2	7 423,3
Consultants	50,5	–	50,5

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017</i>
Voyages des membres du personnel	257,8	–	257,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	7 490,4	241,2	7 731,6

73. Les ressources additionnelles demandées (241 200 dollars) permettraient de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un nouveau poste de chef des observateurs électoraux (D-1) basé à Addis-Abeba, à la Division de l'assistance électorale, comme indiqué ci-dessous.

74. Les demandes d'assistance électorale des Nations Unies demeurent nombreuses et sont devenues plus complexes. La Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques continue de recevoir des demandes d'assistance technique de la part des États Membres et les demandes d'aides à la « gestion des crises électorales » sont de plus en plus nombreuses. Pour faire face à de tels enjeux, il faut souvent confier ces demandes à du personnel de haut niveau, avec des compétences spécifiques. En 2015, plus de 50 % des États Membres bénéficiant d'un appui électoral de l'ONU se trouvaient sur le continent africain et le nombre de missions électorales (évaluation des besoins, services consultatifs et fourniture de conseils techniques aux processus de médiation et de bons offices) menées par la Division sur le continent est passé de 32 à 40. Il est désormais de plus en plus fréquent que, pour des raisons de sensibilité politique, bon nombre de coordonnateurs résidents et de représentants spéciaux du Secrétaire général demandent que les missions d'évaluation des besoins électoraux et surtout les missions électorales d'appui aux processus de médiation et de bons offices soient menées par une personne occupant un poste de haut niveau (D-1 ou rang supérieur). Ces missions sont très importantes en raison du rôle qu'elles peuvent jouer dans l'atténuation des risques de violence et de la valeur ajoutée qu'elles apportent souvent aux efforts de médiation et de prévention des conflits du Département dans les situations de gestion des crises électorales. C'est pourquoi le Département des affaires politiques a besoin d'un représentant électoral de haut niveau en Afrique pour appuyer les activités de l'ONU et du Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine liées aux élections et surtout à la gestion des crises électorales.

75. La proposition de création d'un poste de chef des opérations électorales (D-1) à Addis-Abeba, financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires, constituerait une solution immédiate pour appuyer les opérations électorales de plus en plus nombreuses en Afrique et permettre de répondre plus rapidement aux questions électorales. Le poste serait d'une importance vitale pour l'ONU puisque qu'il lui permettrait de fournir des solutions rapides et efficaces aux crises électorales.

Appui aux programmes

Service administratif

Tableau 8

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits initialement ouverts pour 2016-2017	Crédits supplémentaires demandés	Prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017
Postes	3 033,4	258,6	3 292,0
Autres dépenses de personnel	853,6	0,0	853,6
Services contractuels	1 175,8	122,8	1 298,6
Frais généraux de fonctionnement	1 191,2	152,0	1 343,2
Fournitures et accessoires	70,6	6,7	77,3
Mobilier et matériel	162,4	74,1	236,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 487,0	614,2	7 101,2

76. Les ressources additionnelles demandées au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 614 200 dollars, dont 258 600 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois postes supplémentaires d'agent des services généraux (autres classes) et 355 600 dollars pour les dépenses autres que le coût des postes.

77. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de l'appui aux programmes comme suit :

a) Création d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines aux services généraux (autres classes) afin d'appuyer les travaux du Groupe de la gestion des ressources humaines du Service administratif du Département à New York. Le titulaire du poste sera chargé essentiellement des activités liées au recrutement. Le Groupe de la gestion des ressources humaines du Service administratif a vu sa charge de travail augmenter considérablement afin de faire face à l'expansion rapide des engagements opérationnels du Département dans divers domaines, notamment la prévention des conflits et la médiation. Ces engagements comprennent le processus de recrutement de personnel et la gestion de leurs prestations. Le Groupe devrait en outre continuer à soutenir un certain nombre d'autres activités en appui aux efforts de prévention des conflits et de médiation du Département, comme la phase de démarrage des déploiements sur le terrain des missions de médiation et de bons offices, notamment hors mission, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que le déploiement de capacités d'appui dans les organisations régionales et sous-régionales.

b) Création d'un poste d'assistant (budget et finances) [agents des services généraux (autres classes)] à New York afin de contribuer à la gestion des ressources et aux activités administratives pour les nouvelles initiatives et opérations, par exemple en établissant les budgets, en assurant le suivi des dépenses, en traitant les demandes d'autorisation de voyage et en examinant les demandes de remboursement des frais de voyage. L'augmentation des activités liées à la

prévention des conflits et à la médiation a également engendré une augmentation de la charge de travail liée à la gestion financière et budgétaire des opérations. La plupart de ces activités sont urgentes et délicates d'un point de vue politique, et exigent donc une étroite coordination avec divers partenaires administratifs, souvent dans différents lieux d'affectation, ainsi qu'un appui administratif rapide;

c) Création d'un poste d'assistant chargé de l'informatique et des communications [services généraux (autres classes)], auparavant financé selon les besoins à partir de ressources extrabudgétaires, afin de fournir des services pour répondre à la demande croissante de matériel pour le personnel en mission ainsi que pour le maintien en condition du matériel, comme la sécurisation des données et des informations.

78. Les ressources supplémentaires demandées au titre des dépenses autres que le coût des postes (355 600 dollars) permettraient de financer les dépenses opérationnelles, dont les services contractuels au coût standard des accords de prestation de services pour les services d'appui au maintien en condition et d'autres services centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications y compris les comptes réseau et l'accès à Mobile Office (accès à distance) (122 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (152 000 dollars), les fournitures et accessoires (6 700 dollars) et le mobilier et matériel (74 100 dollars).

Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)

Tableau 9
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017</i>
Postes	56 771,1	–	56 771,1
Autres dépenses de personnel	2 562,3	–	2 562,3
Consultants	317,8	–	317,8
Voyages des membres du personnel	108,3	–	108,3
Services contractuels	5 180,6	–	5 180,6
Frais généraux de fonctionnement	98 251,4	2 370,5	100 621,9
Frais de représentation	5,3	–	5,3
Fournitures et accessoires	1 657,9	–	1 657,9
Mobilier et matériel	1 261,4	382,3	1 643,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	166 116,1	2 752,8	168 868,9

79. Les ressources additionnelles demandées au titre des dépenses autres que le coût des postes (2 752 800 dollars) permettraient de financer les dépenses opérationnelles, dont la location des locaux (1 176 000 dollars), les aménagements

mineurs des locaux (1 193 900 dollars) et le mobilier (382 300 dollars) correspondant aux 37 postes proposés à New York.

VII. Conclusions et recommandations

80. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver les crédits additionnels, d'un montant de 11 608 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel), demandés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;

b) Ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 11 608 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 3 (Affaires politiques) (8 855 400 dollars) et au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) (2 752 800 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

c) Ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 1 032 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017

Département des affaires politiques

